

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2018

Le trente novembre deux mil dix-huit à vingt-heures trente minutes, le conseil municipal sur convocation du 24 novembre 2018, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jacques DURET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jacques DURET, Maire,
M. Pierre-Marie LAMELLIÈRE, Mme Nicole DOUCHIN, M. Michel VENAULT, Maires adjoints.
MM. Franck VIGOT, François LEJEUNE, Jean-Paul BOULLÉ, Mmes Frédérique DOUCHIN, Sylviane TOLLA.

Absents excusés et représentés : M. Pierre CORBET pouvoir à M. Jacques DURET, Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN pouvoir à M. Michel VENAULT.

Absents : MM. Olivier BELLENGER, Guy PONTIS.

Secrétaire de séance : M. Michel VENAULT

Les comptes-rendus respectifs du 21 septembre et du 31 octobre sont adoptés à l'unanimité des membres présents. -----

I. **Vote des tarifs des campings et des tarifs communaux pour 2019 :**

Monsieur Michel VENAULT présente au conseil les simulations de tarifs applicables pour 2019 dans les campings, et au niveau communal. -----

A. **Tarifs des campings municipaux :**

1) **Redevances des campings :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2019, conformément aux propositions de la commission « Campings » : -----

REDEVANCES D'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS DANS LES CAMPINGS	TARIFS 2018 TTC	TARIFS 2019 HT (TVA à 10 %)	TARIFS 2019 TTC validé par le CM
Redevance journalière pour adulte			
Juillet - août :	3.70	3.45	3.80
Autres mois :	3.30	3.09	3.40
Redevance journalière pour enfant de moins de 12 ans			
Juillet - août :	2.70	2.55	2.80
Autres mois :	2.50	2.36	2.60
Emplacement journalier tente ou caravane			
Juillet - août :	3.20	3.00	3.30
Autres mois :	2.90	2.73	3.00
Vente de jetons de douche (TVA à 20 %) :	0.50	0.42	0.50
Redevance journalière branchement électricité (TVA à 20 %)	3.40	2.92	3.50
Redevance journalière garage mort			
Juillet - août :	16.10	15.09	16.60
Autres mois :	4.40	4.09	4.50
Redevance journalière pour animaux domestiques			
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre :	1.50	1.36	1.50
Groupes (- de 18 ans) encadrés et affiliés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)			
Juillet - août :	3.60	3.36	3.70
Autres mois :	3.40	3.18	3.50
Groupes d'adultes rattachés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)			

Juillet - août :	4.40	4.09	4.50
Autres mois :	4.20	3.91	4.30
FRAIS DE RÉSERVATION :	15.00	13.64	15.00
Camping-cars (hors haute saison, soit du 15 mars au 15 juin et du 15 septembre au 15 novembre)			
Forfait par jour pour 4 personnes avec électricité 6 ampères		9.09	10.00

2) Location des mobil-homes communaux :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2019 : -----

MOBIL-HOMES "GRAND STANDING" jusqu'à 4 personnes	Tarifs 2018 TTC	Tarifs 2019 HT (TVA à 10 %)	Tarifs 2019 TTC validés par le CM
Basse saison (d'octobre à avril)			
À la quinzaine :	550.00	500.00	550.00
À la semaine :	285.00	259.09	285.00
À la journée :	45.00	40.91	45.00
Moyenne saison (mai, juin et septembre)			
À la quinzaine :	665.00	604.55	665.00
À la semaine :	350.00	318.18	350.00
À la journée :	66.00	60.00	66.00
Haute saison (du 1^{er} juillet au 31 août)			
À la quinzaine :	790.00	718.18	790.00
À la semaine :	430.00	390.91	430.00
À la journée :	90.00	81.82	90.00
Par personne et par jour au-delà de 4 occupants			
Basse et moyenne saison :	6.90	6.27	6.90
Haute saison :	8.30	7.55	8.30

3) Location des parcelles pour mobil-homes privés :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2019 : -----

	Tarifs 2018 TTC	Tarifs 2019 HT (TVA à 10%)	Tarifs 2019 TTC validés par le CM
Redevance annuelle forfaitaire :	1 125.90	1 054.55	1 160.00
Prix au mètre carré :	6.50	6.09	6.70
Participation pour frais de fonctionnement (électricité)	Selon prix du KWh en vigueur défini par EDF		

4) Aire de camping-cars Le Sud :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le tarif unique ci-dessous pour l'année 2019 : -

	Tarif 2018 TTC	Tarif 2019 HT (TVA à 10%)	Tarif 2019 TTC validés par le CM
Tarif de stationnement par tranche de 24 h :	8.00	7.27	8.00

5) Location de la salle du Sud :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous pour l'année 2019 : -----

	Tarifs 2018 TTC	Tarifs 2019 HT (TVA à 20 %)	Tarifs 2019 TTC validés par le CM
Habitants de la commune			
Un repas (le midi) :	125.00	108.33	130.00
Week-ends et jours fériés :	177.00	150.00	180.00
Habitants hors commune			
Un repas (le midi) :	167.00	141.67	170.00
Week-ends et jours fériés :	240.00	208.33	250.00
Majoration pour chauffage			
Par jour (le midi) :	84.00	71.67	86.00
Par week-end et jour férié :	124.00	108.33	130.00
Associations locales			
Associations locales (hors chauffage) :	1 location gratuite par an		
Autres associations locales (hors commune et sans chauffage) :	88.00	75.00	90.00
Majoration pour chauffage			
Par jour :	82.00	71.66	86.00
Par week-end :	122.00	108.33	130.00
Location pour ateliers divers			
Demi-journée ou journée :	20.00	25.00	30.00
Majoration chauffage (demi-journée ou journée) :	31.00	29.17	35.00
Vin d'honneur			
Vin d'honneur :	53.00	45.83	55.00
Majoration chauffage :	31.00	29.17	35.00
Arrhes de réservation de la salle :			
30 % du prix T.T.C. de la location			
Caution :	---	166.67	200.00
Location de la vaisselle			
Un couvert = 3 verres, assiettes, couverts + nombre de plats nécessaires pour le service :	0.80	0.67	0.80
Location de coupes à champagne (lot de 12 verres) :	2.00	1.67	2.00
Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante			
Assiette :	2.70	2.25	2.70
Verre :	0.80	0.67	0.80
Coupe à champagne :	---	1.67	2.00
Tasse :	1.50	1.25	1.50
Forfait ménage si restitution de la salle en mauvais état de propreté			
Forfait ménage :	41.00	41.67	50.00

Enfin, le conseil municipal décide qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, les associations dont les effectifs est inférieur à 15 personnes se verront dirigées vers la salle polyvalente pour la pratique de leurs activités.

B. Tarifs communaux pour 2019 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour 2019 les tarifs présentés ci-dessous : -----

1) Location de la salle polyvalente :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019 validés par le CM
Habitants de la commune		
Un repas	82.00	85.00
Week-end et jour férié	133.00	135.00
Habitants hors commune		
Un repas	122.00	125.00
Week-end et jour férié	163.00	170.00
Associations locales de la commune		
Associations locales	1 location gratuite par an	
Si plus d'une location par an	51.00	55.00
Associations locales hors commune (hors chauffage)	51.00	35.00
Location pour ateliers divers		
Demi-journée ou journée sans chauffage	20.00	30.00
Vin d'honneur		
Vin d'honneur	41.00	45.00
Majoration pour chauffage		
Par demi-journée ou journée	31.00	35.00
Par week-end	51.00	55.00
Arrhes de réservation de la salle :		
	30 % du prix de de la location	
Caution :	200.00	200.00
Forfait ménage si restitution de la salle en mauvais état de propreté		
Forfait ménage :	41.00	50.00

2) Tarifs communaux divers :

Le conseil municipal décide de voter à l'unanimité pour 2019 les tarifs communaux comme suit : -----

Tarifs communaux	Tarifs 2018	Tarifs 2019 (validés par le CM)
Droits de voirie : au m² et par jour pour les commerçants ambulants		
- du 1 ^{er} mai au 30 septembre :	0.41	0.41
- du 1 ^{er} octobre au 30 avril :	0.21	0.21
Concessions dans les cimetières		
Concession de caveau 50 ans :	220.00	220.00
Concession de caveau 30 ans :	170.00	170.00
Concession de caverne 50 ans :	170.00	170.00
Concession de caverne 30 ans :	110.00	110.00
Caveaux et urnes funéraires		
Caveau 3 places :	1.930,00	1.930,00
Caveau 2 places :	1.600,00	1.600,00
Caverne :	300.00	300.00

Bâtiment d'hivernage		
Au mètre carré par année :	20.00	20.00
Tarifs divers		
- Blé empoisonné :	0.50	0.50
- Photocopie :	0.20	0.20
Location de la grosse remorque communale		
- A la journée :	40.00	40.00
- A la demi-journée :	20.00	20.00
Location de la petite remorque communale		
- A la journée :	22.00	22.00
- A la demi-journée :	11.00	11.00
Droits d'emplacement des forains		
Petits manèges :	26.00	28.00
Grands manèges :	48.00	50.00
Stands (au mètre linéaire) :	5.00	5.30
Petits cirques et cirques à un mât	42.00	45.00
Cirques à deux mâts	72.00	75.00
Manèges et stands présents au-delà de 5 jours consécutifs		
Tarif à la semaine		
« Formule 1 », « Le Malibu »	60.00	60.00
Tarifs de redevances assainissement		
Taxe forfaitaire nouveau branchement :	1.700,00	1.700,00
Redevance annuelle de branchement :	70.00	73.00
Redevance de branchement supplémentaire :	68.30	70.00
Prix au mètre cube rejeté :	1.00	1.03
Jardins communaux :		
Tarif au mètre carré :	0.20	0.20

II. Vote des prix de vente des parcelles du futur lotissement « Résidence des Pins Parasols » :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les prix de vente des parcelles du lotissement « Résidence des Pins Parasols », sur la base de 100 € le mètre carré, auxquels s'ajoute un « forfait » de 18 000 € au titre des travaux de viabilisation des lots. La proposition est la suivante : -----

N° de lot	Superficie en m ²	Prix par parcelle	Forfait pour travaux de viabilisation	Prix de vente en € T.T.C.
1	428	42 800	18 000	60 800
2	427	42 700	18 000	60 700
3	404	40 400	18 000	58 400
4	559	55 900	18 000	73 900
5	417	41 700	18 000	59 700
6	503	50 300	18 000	68 300
7	439	43 900	18 000	61 900
8	443	44 300	18 000	62 300
9	437	43 700	18 000	61 700
10	459	45 900	18 000	63 900
TOTAL	4 516	451 600	180 000	631 600

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les prix de vente ainsi présentés, et mandate le maire pour mettre en vente les 10 lots auprès de Maître DESHAYES, notaire à Quettreville-sur-Sienne. -----

III. Autorisation pour lancer une consultation d'architectes pour le projet de supérette, et celui des vestiaires de foot :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour lancer une consultation d'architectes dans le cadre des deux projets d'aménagement, d'une part, d'une supérette multiservices Avenue de l'Aumesle, et d'autre part, de nouveaux vestiaires de foot. Il précise à cet égard que pour chaque projet respectif, l'architecte retenu sera missionné uniquement pour la réalisation des plans, à savoir jusqu'à la phase APD (avant-projet définitif). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et mandate le maire pour lancer cette démarche par voie de presse. -----

IV. Délibération pour le maintien du syndicat de « La Perrelle » :

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération relative au maintien du syndicat mixte de « La Perrelle » compétent pour la collecte et le retraitement des ordures ménagères, et expose les raisons pour lesquelles il est nécessaire de délibérer en ce sens.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant que ledit syndicat rend un service de proximité très apprécié de tous les usagers concernés, décide du maintien du syndicat et s'oppose à sa dissolution. -----

V. Approbation du rapport de la CLECT :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une délibération doit être prise avant le 05 décembre concernant l'approbation du rapport d'évaluation de la CLECT relatif aux transferts et restitutions de charges pour 2018. Il propose d'approuver le contenu et les conclusions de ce rapport. Le conseil donne son accord à l'unanimité. -----

VI. Autorisation d'investissement pour le début d'exercice 2019 :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'après la clôture de l'exercice comptable 2018 au 31 décembre prochain, il ne sera possible de régler des factures d'investissement que dans la limite des restes à réaliser qui seront établis début 2019.

Aussi, il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à mandater, dès le début du prochain exercice, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites en 2018 (moins les dépenses obligatoires liées au remboursement de la dette).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et autorise le maire à régler toutes les factures d'investissement qui seront à honorer avant l'ouverture des crédits du budget primitif 2019. Ces mêmes crédits consommés seront inscrits au budget primitif 2019. -----

VII. Opération « 1 fruit à la récré » :

Madame Nicole DOUCHIN informe le conseil qu'auparavant, l'ex syndicat du RPI Hauteville – Montmartin avait l'agrément pour mener l'opération « 1 fruit à la récré » dans les écoles de chaque commune respective. L'ex syndicat ayant été dissous, et la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » ayant décidé de ne pas renouveler cette opération de distribution d'un fruit pendant la récréation à compter de la rentrée 2018 – 2019, Madame DOUCHIN sollicite l'accord du conseil pour que la Commune de Hauteville demande l'agrément en son nom pour renouveler ladite opération. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

VIII. Questions diverses :

1) Stage BAFA1 effectué par Mme Sandrine LENOIR :

Madame Nicole DOUCHIN informe que la communauté de communes « Coutances Mer et Bocage » a proposé et organisé une formation BAFA1 destinée aux agents des écoles, et à laquelle a participé Madame Sandrine LENOIR, employée à la cantine et garderie de Hauteville-sur-Mer.

À cet égard, et suite aux différents échanges entre les services de CMB et la commune à propos du remboursement du salaire et des frais liés à cette formation BAFA1 pour Madame LENOIR pour lesquels un décompte a été précisément établi, le conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement intégral par la communauté de communes des frais de formation pour l'équivalent de 62 h 30 de travail. -----

2) Remboursement de l'entretien des plages 2017 :

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération du 21 septembre 2018 concernant l'entretien des plages 2017 est erronée, et qu'il convient donc d'en prendre une nouvelle, car il s'agit en réalité d'un remboursement des charges de la commune de Hauteville-sur-Mer à « Coutances Mer et Bocage », et non l'inverse. La somme due est de 971,78 €. Le conseil municipal, avant de mettre en paiement ladite somme, demande à ce que la CMB fournisse les justificatifs des interventions liées à cet entretien de plage, et si ces justificatifs sont transmis, donne son accord à l'unanimité pour le remboursement de ladite somme. -----

3) Indemnité de conseil et de budget 2018 allouée à Mme Lydie PERROT-LAMBERT :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour le versement à Madame Lydie PERROT-LAMBERT, Trésorière principale, de l'indemnité de conseil qui lui est due au titre de l'année 2018, celle-ci s'élève à 557,35 € bruts. Le conseil municipal fait part de son étonnement quant au versement de cette indemnité qui vient en supplément du traitement de Mme PERROT-LAMBERT, et s'interroge sur la pertinence de ces dépenses, mais donne finalement son accord à l'unanimité pour le versement de cette indemnité. -----

4) Demande de participation financière pour sortie en classe de découverte :

Madame Nicole DOUCHIN donne lecture d'un courrier de Mme Lénaïck LAFFOLEY, enseignante de l'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) à l'école de Montmartin-sur-Mer, qui sollicite une participation pour le financement (sans précision de montant) d'un séjour en classe de découverte auquel a participé un enfant de Hauteville-sur-Mer. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour octroyer la somme de 100 €. -----

5) Demande de subvention pour la stérilisation des chats :

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'association « Les Chats Libres » à hauteur de 2 000 € pour l'année 2019, en vue de poursuivre la stérilisation des chats errants, cette somme permettrait d'en stériliser une vingtaine (coût de stérilisation : 100 € par animal). Le conseil municipal, après un débat animé sur le sujet, et après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention en 2019, mais uniquement à hauteur de 500 €. -----

6) Renouvellement du contrat de délégation de service public du centre équestre :

Monsieur le Maire informe que le contrat de DSP (Délégation de Service Public) relatif à l'exploitation du centre équestre par M. Jean-François BOURDON arrive à échéance au 31 décembre 2018, et sollicite l'accord du conseil pour renouveler ledit contrat, eu égard au bilan et au résultat d'exploitation satisfaisants de M. Jean-François BOURDON. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour un renouvellement de contrat pour une période de 9 ans. Monsieur le Maire propose à cet égard de réviser le loyer mensuel actuel qui est de 548,90 € H.T. (le centre équestre est assujéti à la T.V.A.), et de porter celui-ci à hauteur de 580,00 € H.T. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité. -----

7) Décision modificative budgétaire :

DM n° 2-2018 sur budget principal :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour effectuer un transfert de crédits du chapitre C/ 67 (Autres charges exceptionnelles) vers le chapitre C/ 012 (Charges de personnels) afin de pourvoir au paiement de l'ensemble des charges afférentes au mois de décembre. La décision modificative se présente comme suit : -----

Section de fonctionnement :

Dépenses :

→ Chapitre 012

Article C/ 6413 : - 10 147,00 €

Article C/ 6474 : - 318,00 €

Total des prélèvements du chapitre : - 10 465,00 €

→ Chapitre 67

Article C/ 678 : - 9 105,00 €

Total des prélèvements du chapitre : - 9 105,00 €

→ Chapitre 012

Article C/ 6216 : + 5 436,00 €

Article C/ 6411 : + 13 816,00 €

Article C/ 6475 : + 318,00 €

Total des virements sur le chapitre : + 19 570,00 €

DM n° 3-2018 sur budget principal :

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil pour effectuer un transfert de crédits du chapitre C/ 67 (Autres charges exceptionnelles) vers les chapitre C/ 012 (Charges de personnels) et C/ 014 (Atténuations de produits) afin de pourvoir au paiement de l'ensemble des charges afférentes à ces chapitres.

La décision modificative se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

→ Chapitre 67

Article C/ 678 : - 10 979,00 €

Total des prélèvements du chapitre : - 10 979,00 €

→ Chapitre 012	
Article C/ 6216 :	+ 5 076,00 €
Total des virements sur le chapitre :	+ 5 076,00 €
→ Chapitre 014	
Article C/ 739211 :	+ 5 903,00 €
Total des virements sur le chapitre :	+ 5 903,00 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, et mandate le maire pour effectuer les transferts de crédits correspondants. -----

8) Démission de Monsieur LAMELLIÈRE de sa fonction de Premier adjoint :

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur Pierre-Marie LAMELLIÈRE suite à la lettre de démission de fonction de Premier adjoint qu'il a envoyée à Monsieur le Préfet le 28 septembre 2018. Considérant que ce courrier manquait de précisions, le cabinet de Monsieur le Préfet a demandé à Pierre-Marie LAMELLIÈRE de reformuler sa lettre en motivant plus les raisons de cette décision. Afin d'éclaircir cette situation, Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur LAMELLIÈRE pour savoir s'il avait répondu à la demande du préfet. Monsieur LAMELLIÈRE précise qu'il allait le faire pour confirmer sa décision de démissionner de sa fonction de Premier adjoint au 31 décembre 2018, ce qui permettra de nommer un adjoint afin d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services administratifs. -----

9) Information municipale :

- Madame Nicole DOUCHIN fait part d'un courrier de remerciements de Mme Georgette LENOËL, Responsable de l'association « Bibliothèque pour tous » de Hauteville-sur-Mer, suite à l'achat de livres par la commune. -----

La séance est levée à 23 h 35.